

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Clermont-Ferrand, le 12 juin 2024

A75 – Travaux de réhabilitation de la section Coudes-Issoire

Communes de Saint-Yvoine et Issoire (63)

Du lundi 17 au vendredi 28 juin 2024

La direction interdépartementale des routes Massif Central procède à des travaux de réhabilitation de la section Coudes-Issoire sur l'A75.

La première tranche des travaux concerne le secteur Sud du projet, sur 5,1 km, entre Issoire et Saint-Yvoine. Cette opération se déroule depuis le 20 février 2023 et se terminera à l'automne 2024

En raison de l'avance prise par le chantier, les travaux de renouvellement de la chaussée du sens Sud/Nord, initialement prévus à la rentrée de septembre, vont pouvoir se dérouler durant la deuxième quinzaine de juin.

Du lundi 17 au vendredi 28 juin 2024 :

- La circulation du sens Issoire → Clermont-Ferrand (Sud/Nord) sera basculée sur la voie rapide (voie de gauche) du sens Clermont-Ferrand → Issoire (Nord/Sud). La circulation s'effectuera à double sens sur les voies du sens Nord/Sud sur une distance de 6 km entre les diffuseurs n°12 "Issoire Les Prés" et n°9 "Sauvagnat-Sainte-Marthe" ;
- Dans le sens Issoire → Clermont-Ferrand (Sud/Nord), les bretelles d'entrée et de sortie du diffuseur n°10 « La Ribeyre » et la bretelle d'entrée sur l'autoroute du diffuseur n°11 « Issoire centre » seront fermées à la circulation ;
- L'Aire du Val d'Allier sera fermée.

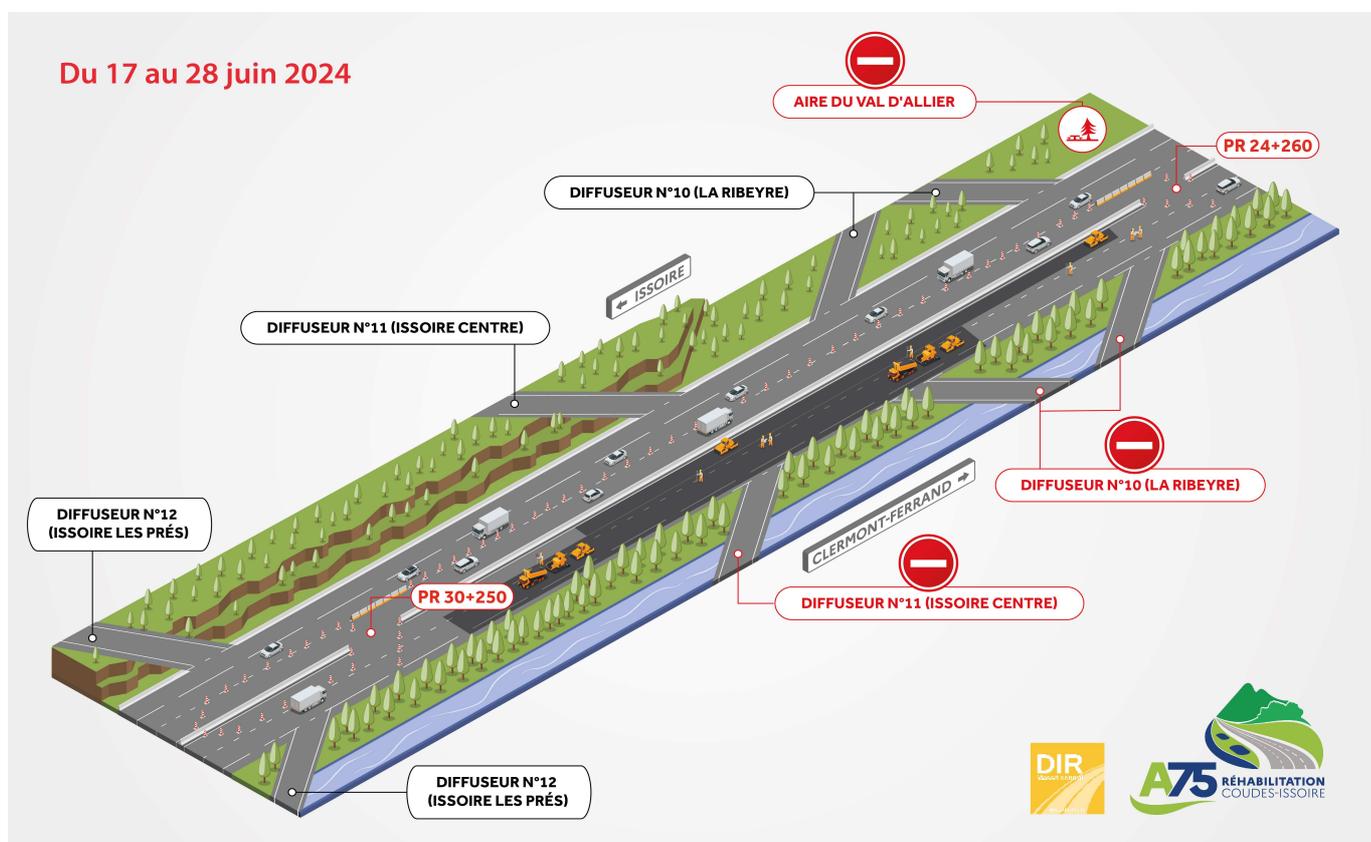
Durant la période estivale (juillet – août), aucune restriction de circulation ne sera mise en place.

Pour pallier aux fermetures de bretelles, des itinéraires de déviation seront mis en place.

La vitesse sera limitée à 80 km/h dans la zone de circulation à double sens de l'A75 et ponctuellement à 50 km/h dans les zones de basculement de la circulation d'une chaussée à l'autre. L'attention des usagers est attirée concernant le respect des vitesses et des distances de sécurité en particulier.

Le passage des transports exceptionnels sera interdit au niveau de la zone des travaux durant toute la durée du chantier :

- dans le sens concerné par les travaux, si la largeur du convoi est supérieure à 3,50 m ou si sa longueur est supérieure à 25 m ;
- dans le sens opposé, si la largeur du convoi du convoi est supérieure à 4,20 m.



La DIR Massif Central, consciente de la gêne occasionnée, remercie les usagers de leur compréhension, les engage à respecter la signalisation mise en place et à veiller à la sécurité des personnels travaillant sur le chantier.

Renseignements sur les sites internet: www.dir-mc.fr - www.bison-fute.gouv.fr

Direction interdépartementale des Routes Massif Central

Contact presse
Bureau de la communication
Tél. : 04.73.29.79.60
Mél. : com.dirmc@developpement-durable.gouv.fr

CS 90447
60 avenue de l'Union soviétique
63012 Clermont-Ferrand Cedex 1